

PARTIE 5 PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT AUX SCIENCES,  
À LA TECHNOLOGIE ET À L'INNOVATION

5.1 TENDANCES

159. Si l'on en juge d'après les dernières années, il est évident que le gouvernement modifie sensiblement et de diverses façons, sa participation aux sciences, à la technologie et à l'innovation. Le public devient de plus en plus conscient des questions sanitaires et exige une action et une intervention gouvernementale accrue. Citons, à titre d'exemples, les domaines de l'innocuité et de la valeur nutritive des aliments de même que les normes d'hygiène du travail et du milieu. Une autre tendance consiste en l'interaction accrue du gouvernement fédéral et des provinces, qui peuvent participer, au moyen de comités intergouvernementaux, à l'élaboration de priorités pour les programmes scientifiques fédéraux; l'Enquête Nutrition Canada en est un excellent exemple.

160. Depuis 1968, l'appui ministériel aux sciences suit une nouvelle orientation, qui a entraîné des changements dans les secteurs subventionnés et a mis en relief l'application du savoir plutôt que la production de nouvelles connaissances. La recherche externe est davantage axée sur des objectifs que sur des propositions faites au hasard et ce, grâce à l'application de procédures plus critiques de sélection et d'examen de projets. A l'heure actuelle, par exemple, le financement tend davantage à améliorer les soins de façon à y intégrer des résultats scientifiques pour en augmenter l'efficacité et la rentabilité.

161. Il s'est également produit des changements dans l'optique de la recherche, alors que les projets scientifiques isolés ont fait place à la résolution de problèmes plus vastes par des équipes multidisciplinaires. Les travaux relatifs à l'usage non médical des drogues sont